



# **RÈGLEMENT RELATIF À LA TARIFICATION DES PERMIS, CERTIFICATS ET AUTRES SERVICES**

**Municipalité régionale de comté de Matawinie  
TERRITOIRE NON ORGANISÉ**

(Dernière mise à jour : Juillet 2015)

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
DE MATAWINIE**

**RÈGLEMENT NUMÉRO TNO-53-2015  
RELATIF À LA TARIFICATION DES PERMIS, CERTIFICATS  
ET AUTRES SERVICES EN TERRITOIRE NON ORGANISÉ  
DE LA MRC DE MATAWINIE**

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt de la MRC de Matawinie et des contribuables du territoire non organisé de la MRC de Matawinie de standardiser la tarification des permis, certificat et autres services;

**CONSIDÉRANT** que cette tarification doit être établie par règlement;

**CONSIDÉRANT** le règlement TNO-42-2010 relatif à la tarification des permis, certificats et autres services en territoire non organisé de la MRC de Matawinie, adopté le 14 avril 2010;

**CONSIDÉRANT** qu'il y avait lieu de revoir entièrement le règlement TNO-42-2010 afin d'en actualiser la tarification;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été régulièrement donné le 10 juin 2015;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Joé Deslauriers, appuyé par M. Michel Surprenant et résolu unanimement que le règlement numéro TNO-53-2015 soit et est adopté et qu'il soit décrété ce qui suit :

**AVIS DE MOTION LE 10 juin 2015  
ADOPTÉ LE 8 juillet 2015  
ENTRÉ EN VIGUEUR LE 15 juillet 2015**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>CHAPITRE 1</b>	<b>DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES .....</b>	<b>4</b>
1.1	PRÉAMBULE .....	4
1.2	TITRE ET NUMÉRO .....	4
1.3	REPLACEMENT .....	4
<b>CHAPITRE 2</b>	<b>COÛTS DES PERMIS, DES CERTIFICATS ET DES AUTRES SERVICES .....</b>	<b>4</b>
<b>CHAPITRE 3</b>	<b>DISPOSITION FINALE .....</b>	<b>4</b>
<b>ANNEXE 1</b>	<b>.....</b>	<b>5</b>

# **CHAPITRE 1 DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES**

## **1.1 PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

## **1.2 TITRE ET NUMÉRO**

Le présent règlement est identifié par le numéro TNO-53-2015 et est intitulé « Règlement relatif à la tarification des permis, certificats et autres services en territoire non organisé de la MRC de Matawinie ».

## **1.3 REMPLACEMENT**

Le présent règlement abroge et remplace, à toutes fins que de droit, le règlement TNO-42-2010 portant sur le même objet.

# **CHAPITRE 2 COÛTS DES PERMIS, DES CERTIFICATS ET DES AUTRES SERVICES**

**2.1** La tarification des services offerts par le Territoire non organisé de la MRC de Matawinie est établie selon les dispositions édictées à l'annexe 1 du présent règlement.

Les taxes sont incluses dans les tarifs mentionnés au présent règlement, s'ils sont assujettis par la loi, sauf mention contraire à cet effet.

# **CHAPITRE 3 DISPOSITION FINALE**

**3.1** Tout tarif imposé par le présent règlement est payable au moment de l'émission du permis ou du certificat ou autre spécifié dans le présent règlement.

**3.2** Les tarifs imposés par le présent règlement sont applicables à la date de son entrée en vigueur.

## ANNEXE 1

Tarification des services offerts par le Territoire non organisé de la MRC de Matawinie

<b>2.1</b>	<b>Permis de construction :</b>	
	Bâtiment commercial, industriel et institutionnel	100 \$
	Bâtiment résidentiel et bâtiment résidentiel saisonnier	75 \$
	Bâtiment « camp de trappe »	50 \$
	Bâtiments accessoires et/ou temporaire	50 \$
	Agrandissement, rénovation, transformation et réparation	50 \$

<b>2.2</b>	<b>Permis de lotissement :</b>	
	Lotissement d'un premier terrain	25 \$
	Lotissement par terrain additionnel	10 \$

<b>2.3</b>	<b>Certificat d'autorisation<sup>1</sup> :</b>	
	Construction, transformation et remplacement d'une installation septique	50 \$
	Construction d'un ouvrage de prélèvement des eaux souterraines	50 \$
	Travaux sur la rive ou le littoral	50 \$
	Aménagement ou agrandissement d'un camping	50 \$
	Remplacement d'une fosse septique	35 \$
	Déplacement d'une construction	25 \$
	Démolition d'une construction	25 \$
	Clôture, mur ou haie	25 \$
	Piscine	25 \$
	Construction ou modification d'enseigne, d'affiche ou de panneau réclame	25 \$
	Abattage d'arbre	25 \$
	Construction d'un chemin d'accès	25 \$
	Gardiennage d'animaux	25 \$
	Quai	25 \$
	Autres	25 \$
	De conformité et d'occupation	Gratuit
	Revégétalisation de la rive	Gratuit

<sup>1</sup>Les renouvellements de certificats sont au coût initial du certificat

<b>2.4</b>	<b>Forfait permis et certificat<sup>2</sup> :</b>	
	Construction ou reconstruction d'un bâtiment principal résidentiel ou résidentiel saisonnier, d'une installation septique et d'un ouvrage de prélèvement des eaux souterraines	125 \$
	Construction ou reconstruction d'un bâtiment principal résidentiel ou résidentiel saisonnier et d'une installation septique	100 \$
	Construction ou reconstruction d'un bâtiment principal résidentiel ou résidentiel saisonnier et d'un ouvrage de prélèvement des eaux souterraines	100 \$

<sup>2</sup> En cas de renouvellement, le coût des permis et certificats est celui indiqué aux tableaux 2.3 et 2.5

<b>2.5</b>	<b>Renouvellement de permis :</b>	
	Renouvellement d'un permis de construction pour un bâtiment commercial, industriel et institutionnel	75 \$
	Renouvellement d'un permis de construction pour un bâtiment résidentiel et bâtiment résidentiel saisonnier	50 \$
	Renouvellement d'un permis de bâtiment « camp de trappe »	35 \$
	Renouvellement d'un permis de construction d'un bâtiment accessoire et/ou temporaire	35 \$
	Renouvellement d'un permis d'agrandissement, rénovation, transformation et réparation	35 \$

<b>2.6</b>	<b>Dérogation mineure :</b>	
	Demande de dérogation mineure, qu'elle soit acceptée ou non (Payable avant le début du processus réglementaire)	300 \$

<b>2.7</b>	<b>Modification au règlement de zonage</b>	
	Demande de modification au règlement de zonage, qu'elle soit acceptée ou non (Payable avant le début du processus réglementaire)	500 \$